

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 3 octobre 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_131
Finances - Budget régie des transports - Exercice 2024 - Décision
modificative n°1

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MARCE

Étaient présents :

Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Mohamed GUENNIF, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à Régine MARQUES, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Catherine MOINE, Claudie COSTE donne pouvoir à Damien BAYLE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Laurence DUMAS donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Romain EVRARD donne pouvoir à Juanita GARDIER, Jérémy FRAYSSE donne pouvoir à Frédéric GONDRAND, Danielle MAGAND donne pouvoir à François CHAUVIN, Christian MASSOLA donne pouvoir à Hugo BIOLLEY, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON

Absents ou excusés :

Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Richard MOLINA, Agnès PEYRACHE, Denis SAUZE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Cette décision modificative porte sur divers ajustements dans les affectations de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget de la Régie des Transports de l'exercice 2024.

Les principaux ajustements concernent les points suivants :

1) En section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées en diminution de 88 000,00 €, en lien avec les évolutions suivantes :

- le niveau des subventions perçues dans le cadre du programme A Velo 2,
- le niveau prévisionnel de perception des indemnités journalières,
- le prix de cession d'un autobus.

En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de 96 063,08 € au total, ajustements qui concernent principalement les charges à caractère général :

- le coût des prestations de transport scolaire,
- la dynamique des primes à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

L'ensemble des ajustements précités amènent à revoir l'équilibre général du budget, qui se traduit dans cette décision modificative n°1 par une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 184 063,08 €.

2) En section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de 125 601,33€, avec notamment le décalage de certaines opérations sur 2025 (acquisition de véhicules).

L'équilibre de la section se fait par suppression de l'emprunt d'équilibre, qui diminue donc de 125 601,33 €.

3) Tableau d'équilibre général

BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2024
DÉCISION MODIFICATIVE N°01 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	96 063.08 €	- 88 000.00 €	- 125 601.33 €	
Subvention équilibre		184 063.08 €		
Emprunts				- 125 601,33

				€
Total	96 063.08 €	96 063.08 €	- 125 601,33 €	- 125 601,33 €

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation du 16 septembre 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget de la Régie des Transports – Exercice 2024 – telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

Imputation budgétaire		BP2024 + Virement Crédit	DM01	Total
Compte	Libellé			
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre 011 - Charges à caractère général				
611 TS	Sous-traitance Transport Scolaire	1 783 000,00 €	45 000,00 €	1 828 000,00 €
6226	Honoraires	10 394,00 €	10 000,00 €	20 394,00 €
Total chapitre			55 000,00 €	
Chapitre 012 - Charges de Personnel				
6411	Salaires, appoint. com. base	1 131 694,00 €	10 000,00 €	1 141 694,00 €
Total chapitre			10 000,00 €	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				
6572	Subv Equipement Pers de droit privé	80 000,00 €	30 000,00 €	110 000,00 €
Total chapitre			30 000,00 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles				
6718	Autres charges exception gestion	1 500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
Total chapitre			1 000,00 €	
Chapitre 68 - Autres charges de gestion courante				
6817	Dot aux dépréciations actifs circulants	0,00 €	63,08 €	63,08 €
Total chapitre			63,08 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			96 063,08 €	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Imputation budgétaire		BP2024 + Virement Crédit	DM01	Total
Compte	Libellé			
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre 013 - Atténuation de Charges				
64198	Remb sur rémunér personnel	90 000,00 €	-30 000,00 €	60 000,00 €
Total chapitre			-30 000,00 €	
Chapitre 74 - Dotation, Subvention				
7471	Participation Etat DGD	87 000,00 €	-37 000,00 €	50 000,00 €
7472	Participation Région	1 622 093,00 €	92 000,00 €	1 714 093,00 €
7481	Subvention d'équilibre	0,00 €	184 063,08 €	184 063,08 €
Total chapitre			239 063,08 €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				
7588	Autres	140 400,00 €	-83 000,00 €	57 400,00 €
Total chapitre			-83 000,00 €	
Chapitre 77 - Produit exceptionnels				
775	Produit de cession élément d'actif	240 000,00 €	-30 000,00 €	210 000,00 €
Total chapitre			-30 000,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			96 063,08 €	

Imputation budgétaire		BP2024 + Virement Crédit	DM01	Total
Compte	Libellé			
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles				
2182	Matériel de transport	425 000,00 €	-138 601,33 €	286 398,67 €
2183	Matériel Bureau Informatique	21 000,00 €	-8 000,00 €	13 000,00 €
2184	Mobilier	20 800,00 €	21 000,00 €	41 800,00 €
Total chapitre			-125 601,33 €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			-125 601,33 €	

Imputation budgétaire		BP2024	DM01	Total
Compte	Libellé			
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre 16 - Emprunts et dettes				
1641	Emprunts en euros	125 601,33 €	-125 601,33 €	0,00 €
Total chapitre			-125 601,33 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			-125 601,33 €	

PRÉCISE que, comme pour le budget primitif 2024, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 7 octobre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.